

Réponse détaillée de 2CRSi aux allégations du rapport Grizzly Research du 18 juin 2026

Le présent document apporte une réponse, point par point, aux allégations contenues dans la publication de Grizzly Research LLC. Il complète les communiqués et les webinaires de la Société. Pour mémoire, cette publication émane d'un vendeur à découvert ayant déclaré à l'AMF une position vendeuse nette et ayant un intérêt financier à la baisse du cours ; ses auteurs indiquent eux-mêmes que leurs rapports expriment des opinions et non des déclarations de fait.

Les enregistrements (« replays ») des webinaires organisés par la Société à l'attention des investisseurs individuels et des investisseurs professionnels sont disponibles sur son site internet : <https://investors.2crsi.com/fr/video/>.

Strasbourg, France – 16/07/2026 – 2CRSi (ISIN : FR0013341781), concepteur et fabricant de serveurs haute performance et écoénergétiques, répond aux allégations du rapport Grizzly Research du 18 juin 2026.

Contexte et chiffre d'affaires

Allégation n° 1 — *Après la cession de Boston Limited (juin 2023), le chiffre d'affaires américain aurait brusquement augmenté alors qu'il représentait historiquement environ 3 % des ventes.*

Réponse de 2CRSi. La croissance du chiffre d'affaires américain s'explique par des facteurs identifiables : le lancement, en 2023, de la gamme de serveurs dédiée à l'intelligence artificielle ; le redressement de l'activité de 2CRSi Corporation après les effets du COVID-19 et la défaillance de la société Blade ; le renforcement des équipes commerciales aux États-Unis ; et un accès facilité à des composants Nvidia à la suite des restrictions américaines à l'exportation du 7 octobre 2022, qui ont redirigé vers d'autres marchés des volumes initialement destinés à la Chine. Cette progression résulte d'une dynamique commerciale réelle.

Allégation n° 2 — *Incohérence de la ventilation géographique : une communication évoquant environ 71 % en Asie, puis un rapport annuel indiquant environ 50 % en Amérique du Nord.*

Réponse de 2CRSi. Il ne s'agit pas d'une incohérence, mais de deux mesures distinctes. Le chiffre de 71 % correspond au chiffre d'affaires réparti par zone de livraison (communiqué de chiffre d'affaires consolidé du 25 juillet 2024). Celui d'environ 50 % correspond au chiffre d'affaires facturé depuis la zone Amérique du Nord (rapport annuel 2023-2024). Une même opération peut être facturée depuis une zone et livrée dans une autre : les deux bases ne sont pas contradictoires.

Allégation n° 3 — *La hausse du chiffre d'affaires Amérique du Nord au second semestre 2025 ne s'expliquerait que par le contrat-cadre de 610 M\$.*

Réponse de 2CRSi. Le contrat-cadre de 610 M\$ n'a donné lieu à aucune facturation sur l'exercice considéré. La croissance du chiffre d'affaires nord-américain provient de commandes distinctes, livrées et payées, sans rapport avec ce contrat-cadre.

Précision complémentaire — remise exceptionnelle. La marge d'une période a été affectée par une remise exceptionnelle consentie à un client : celui-ci souhaitait être livré avant Noël 2024, livraison que 2CRSi n'a pu assurer qu'en février 2025 ; pour préserver la relation et honorer la commande, une remise lui a été accordée en compensation de ce retard. Il s'agit d'une pratique commerciale usuelle, qui ne remet pas en cause la réalité de la commande, livrée et facturée.

NewYork GreenCloud (NYGC) : lien avec 2CRSi

Allégation n° 4 — *Le client non nommé des contrats de 610 M\$ (janvier 2024) et de la commande de 290 M\$ (septembre 2025) serait NewYork GreenCloud.*

Réponse de 2CRSi. 2CRSi intervient en qualité de fournisseur de matériel informatique.

Le contrat de janvier 2024, pour 610MUSD a pour contrepartie une société américaine (différente de NYGC) ayant comme dirigeant Dr Joseph Church autour d'un projet d'agriculture robotisée sous serre valorisant la chaleur fatale des serveurs (chauffage des serres en hiver, production d'eau potable en été). Une première installation est actuellement en développement dans le sud de la Californie ; le calendrier de déploiement des prochains sites a été retardé par la remise en cause d'incitations fiscales américaines (Inflation Reduction Act) liée à l'énergie solaire.

Le contrat de septembre 2025, pour 290MUSD a pour contrepartie la société américaine NewYork GreenCloud, société dirigée par Dr. Joseph Church, autour d'un projet de production d'énergie à partir de biomasse et de création d'AI Factory à Buena Vista, CA. La première phase (5MW) de ce projet est toujours programmée pour la fin de l'été 2026. Une seconde phase (environ 15MW) sera installée ultérieurement. La valeur de ce contrat sera dans le chiffre d'affaires de 2CRSi pour l'exercice 2026/27

Quelle que soit l'entité contractante, ni 2CRSi ni Alain Wilmouth n'y détiennent de participation ou de mandat social.

Allégation n° 5 — *NYGC aurait été immatriculée le jour même de l'annonce du contrat par 2CRSi.*

Réponse de 2CRSi. Cette allégation porte sur NYGC, et non sur 2CRSi. La date d'immatriculation d'une société tierce relève de cette société et est sans incidence sur les produits, le chiffre d'affaires ou les comptes de 2CRSi.

Allégation n° 6 — *NYGC serait une partie liée non divulguée, s'apparentant davantage à une filiale de 2CRSi.*

Réponse de 2CRSi. NYGC est une société cliente, liée à 2CRSi par une relation commerciale 2CRSi n'exerce sur elle ni contrôle, ni contrôle conjoint, ni influence notable, et ne partage avec elle aucun dirigeant commun ; ni 2CRSi ni Alain Wilmouth n'y détiennent de participation.

Allégation n° 7 — *Alain Wilmouth figurerait comme « Co-Founder & CEO » dans le support investisseurs de NYGC.*

Réponse de 2CRSi. Ce support est un document de levée de fonds propre à NYGC, diffusé par son conseil. Quelle qu'en soit la présentation, Alain Wilmouth n'est ni fondateur, ni associé, ni propriétaire, ni dirigeant, ni mandataire social de NYGC, et n'y exerce aucune fonction : le titre qui y figure ne reflète aucun rôle réel au sein de NYGC. La diapositive « équipe » recense les intervenants du projet — responsable de site, conseil financier, fournisseur — et non des salariés de NYGC.

Allégation n° 8 — *Circularité : dans son support, NYGC présenterait le contrat de 610 M\$ comme l'une de ses propres réalisations.*

Réponse de 2CRSi. Cette présentation relève de la communication propre de NYGC et n'engage pas 2CRSi. Du point de vue de 2CRSi, l'opération correspond à une relation entre un fournisseur et son client.

Allégation n° 9 — *Le site nygc.ai aurait été créé et hébergé par le département informatique de 2CRSi, environ cinq mois après l'annonce du contrat.*

Réponse de 2CRSi. Le site internet de NYGC et certains supports techniques et commerciaux (brochures de sites, vidéos de présentation des solutions) ont été réalisés par l'équipe marketing de 2CRSi au titre d'une prestation de services facturée, à des conditions de marché, pour un montant à ce jour inférieur à 100 000 €. Une telle prestation, courante entre un fournisseur et son client, ne crée aucun lien capitalistique ni de contrôle.

Allégation n° 10 — *2CRSi et le Dr Church travailleraient ensemble de longue date, présentant leurs actifs de façon interchangeable.*

Réponse de 2CRSi. Le Dr Church est client de 2CRSi depuis mai 2021 (achat et location de serveurs). Ses serveurs, d'abord hébergés dans le data center de 2CRSi à Rouses Point, ont été transférés le 4 août 2022 sur le site de Chateaugay appartenant au Dr. Joseph Church, une ancienne centrale de biomasse qu'il avait acquise et dont il avait aménagée un local en centre de données d'une puissance de 2MW. L'ancienneté d'une relation commerciale ne caractérise pas une partie liée : elle traduit une relation fournisseur-client suivie. 2CRSi ne détient aucune participation dans les sociétés concernées.

Allégation n° 11 — *NYGC serait dirigée par une personne sans expérience des centres de données.*

Réponse de 2CRSi. Cette allégation porte sur un tiers et non sur 2CRSi. Elle est sans incidence sur les produits, le chiffre d'affaires ou les comptes de la Société.

Allégation n° 12 — *Les sociétés de l'écosystème du client seraient domiciliées à une même adresse.*

Réponse de 2CRSi. Cette allégation porte sur des tiers et non sur 2CRSi.

NewYork GreenCloud : contrepartie et viabilité

Allégation n° 13 — *Le conseil financier du projet n'aurait aucun autre projet à son actif.*

Réponse de 2CRSi. Cette allégation porte sur un tiers et non sur 2CRSi.

Allégation n° 14 — *NYGC n'aurait jamais construit ni exploité de centre de données.*

Réponse de 2CRSi. Le site de Chateaugay comprend une ancienne centrale de biomasse et un centre de données d'environ 2 MW, intégrés par Dr. Joseph Church à ses actifs. L'appréciation des actifs et de l'exploitation de NYGC relève de cette société ; 2CRSi y intervient comme fournisseur.

Allégation n° 15 — *NYGC n'aurait pas les moyens d'honorer la commande.*

Réponse de 2CRSi. La structure financière de NYGC relève de cette société ; il n'appartient pas à 2CRSi de la certifier. Le sujet pertinent pour 2CRSi est la recouvrabilité de ses propres créances : conditions de paiement, acomptes perçus, montants effectivement facturés et encaissés, et appréciation du caractère probable de l'encaissement, conformément aux règles comptables applicables.

Allégation n° 16 — *Le projet se déploierait en trois phases, dont certaines reposant sur une technologie jugée non validée.*

Réponse de 2CRSi. Le calendrier et les caractéristiques techniques du projet relèvent de NYGC, porteur du projet. Selon le calendrier communiqué par NYGC, une première phase est prévue en 2026 et une montée en puissance ultérieure à l'horizon 2027-2028. 2CRSi intervient comme fournisseur et n'établit ni ne garantit ces spécifications.

Allégation n° 17 — *Le projet ne démarrerait au mieux qu'en 2027-2028, ce qui contredirait une livraison de serveurs annoncée pour l'été 2026.*

Réponse de 2CRSi. Il n'y a pas de contradiction : la livraison de serveurs peut précéder la mise en service d'un site. Une livraison à l'été 2026 est compatible avec une montée en puissance du site en 2027-2028.

Allégation n° 18 — *Les spécifications techniques de NYGC seraient invraisemblables.*

Réponse de 2CRSi. Ces spécifications sont celles annoncées par NYGC, et non des représentations de 2CRSi. La Société ne les a ni établies ni garanties ; elles sont sans incidence sur ses produits, son chiffre d'affaires ou ses comptes.

Allégation n° 19 — *NYGC dépendrait, pour son financement, de futures signatures de clients.*

Réponse de 2CRSi. La structure de financement de NYGC relève de cette société. Les relations commerciales de 2CRSi avec elle sont régies par des conditions contractuelles normales.

Clients de NYGC

Allégation n° 20 — *Le partenaire « Atlas Cloud AI » n'aurait pas les capacités financières annoncées.*

Réponse de 2CRSi. Cette allégation porte sur un tiers et non sur 2CRSi.

Allégation n° 21 — *Le dirigeant de ce partenaire aurait tenu des propos invraisemblables.*

Réponse de 2CRSi. Cette allégation porte sur un tiers et non sur 2CRSi.

Allégation n° 22 — *Ce partenaire aurait été présenté comme client avant l'annonce officielle.*

Réponse de 2CRSi. Cette allégation porte sur la communication d'un tiers et non sur 2CRSi.

Sites américains

Allégation n° 23 — *Le site de Chateaugay aurait été présenté comme un centre de données propre proche d'achèvement, alors qu'il s'agirait d'une centrale à l'arrêt.*

Réponse de 2CRSi. Le site de Chateaugay appartient à l'écosystème du client ; 2CRSi y est intervenue dans le cadre de sa relation commerciale et n'a pas présenté ce site comme un actif lui appartenant. Voir également la réponse à l'allégation n° 10.

Allégation n° 24 — *L'annonce de 2CRSi relative à Chateaugay aurait précédé d'un mois l'achat du site par le client.*

Réponse de 2CRSi. Compte tenu de la relation commerciale engagée dès 2021, l'évocation du projet de Chateaugay avant la finalisation de l'acquisition du site par le client traduit une discussion commerciale préalable, pratique courante, et ne révèle aucun lien capitalistique.

Allégation n° 25 — *2CRSi Cloud Solutions intégrerait Chateaugay et Rouses Point comme actifs en exploitation.*

Réponse de 2CRSi. 2CRSi Cloud Solutions n'est pas une entité juridique, mais une ligne d'activité du Groupe ; elle ne détient aucun actif à ce titre.

Allégation n° 26 — *2CRSi affirmerait avoir acquis le site de Rouses Point, alors qu'un tiers en serait propriétaire.*

Réponse de 2CRSi. 2CRSi n'a jamais affirmé être propriétaire de ce site. Son communiqué de mai 2021 indique que le site est réhabilité par ERS Investors et aménagé par 2CRSi pour son projet. 2CRSi y exploite l'un de ses sites de production ; la propriété des murs par un tiers ne contredit pas cette exploitation industrielle.

Allégation n° 27 — *NYGC réutiliserait à l'identique des supports de 2CRSi.*

Réponse de 2CRSi. Dans le cadre de ses prestations commerciales, 2CRSi assure la promotion des sites de ses clients ; il est normal que des supports partagent des éléments communs. Cela ne traduit aucune confusion d'entités.

Allégation n° 28 — *Un sous-domaine de 2crsi.com aurait hébergé le site d'un autre projet client, présentant 2CRSi comme partenaire stratégique.*

Réponse de 2CRSi. Ce projet est un autre client de 2CRSi. Les supports et l'hébergement évoqués relèvent des mêmes prestations commerciales facturées que celles décrites à l'allégation n° 9.

Autres annonces

Allégation n° 29 — *La commande allemande aurait pour client une très petite structure, alors que la commande serait présentée comme déjà payée.*

Réponse de 2CRSi. Cette commande, portant sur 194 serveurs, a été livrée le 18 juin 2026 et a donné lieu à encaissement ; le chiffre d'affaires correspondant a été comptabilisé. L'identité du client est confidentielle, pratique commerciale courante et licite. Afin d'objectiver cette opération, 2CRSi a confié à un cabinet d'audit une mission indépendante de constats factuels portant sur l'existence et l'exécution de cette commande, incluant des confirmations directes auprès de tiers (banques, client, transporteurs). Les conclusions de ces travaux seront communiquées une fois la mission achevée.

Allégation n° 30 — *Une usine de Fremont, un temps présentée parmi les sites du Groupe, aurait été retirée sans annonce.*

Réponse de 2CRSi. 2CRSi Corporation a loué et exploité, pendant 12 mois, un site à Fremont pour la production de serveurs, avant de transférer l'ensemble de ses équipements et de ses stocks vers San Jose, puis vers Rouses Point, où est désormais assurée sa production aux États-Unis. Ce transfert d'activité, de portée limitée, ne nécessitait pas d'annonce spécifique et ne traduit aucune dissimulation.

Allégation n° 31 — *La commande de 100 M\$ à New York manquerait de transparence.*

Réponse de 2CRSi. Cette commande a été intégralement livrée et payée ; le chiffre d'affaires correspondant a été intégré au premier semestre de l'exercice 2025/26. L'identité du client est confidentielle.

Allégation n° 32 — *Le consortium ÆTHER : 2CRSi serait la seule à avoir annoncé sa participation à un projet de très grande ampleur.*

Réponse de 2CRSi. Le 9 avril 2025, la Commission européenne, via l'entreprise commune EuroHPC, a lancé un appel à manifestation d'intérêt relatif aux futures AI Gigafactories européennes. 2CRSi a déposé le 20 juin 2025 la candidature du consortium ÆTHER, qui constitue un cadre de coopération industrielle européen, et non une filiale ou une société liée au Groupe. En février 2026, 2CRSi a annoncé l'ouverture de négociations relatives à un site compatible avec ces orientations, en précisant qu'il s'agissait d'une phase préparatoire, sans engagement définitif ni garantie de réalisation. Les membres du consortium et leurs rôles respectifs ont fait l'objet d'une communication le 08 juillet 2026.

Allégation n° 33 — *Le contrat canadien aurait une partie contractante non identifiée.*

Réponse de 2CRSi. L'identité du client n'est pas divulguée, mais 2CRSi confirme le paiement intégral de la commande et la finalisation de la livraison. Le chiffre d'affaires correspondant est intégré au second semestre de l'exercice 2025/26.

Conclusion générale

Allégation n° 34 — *2CRSi aurait fabriqué la quasi-totalité de ses revenus et de ses projections via des parties liées non divulguées, trompant délibérément investisseurs, régulateurs et auditeurs.*

Réponse de 2CRSi. 2CRSi conteste avec la plus grande fermeté l'affirmation selon laquelle une partie de ses revenus ou de ses projections serait fabriquée. La réalité de son activité industrielle — produits, clients et sites de production identifiables et vérifiables — et des comptes établis selon les normes en vigueur et certifiés par son commissaire aux comptes démentent cette thèse. La Société rejette toute imputation d'une tromperie délibérée de ses investisseurs, des régulateurs ou de son commissaire aux comptes. Émanant d'un vendeur à découvert ayant un intérêt financier à la baisse du cours, le rapport procède d'amalgames et d'extrapolations. 2CRSi est en train d'étudier les actions à engager qu'elle estimera appropriée pour préserver ses droits, sa réputation et les intérêts de ses actionnaires.

À propos de 2CRSi

Fondée en 2005 à Strasbourg (France), 2CRSi conçoit, développe et fabrique des serveurs informatiques haute performance et des solutions innovantes pour l'intelligence artificielle, le calcul haute performance et le stockage de données. Engagé dans une démarche responsable et durable, le groupe opère sur plusieurs continents et fournit des solutions technologiques à haute efficacité énergétique à des secteurs tels que la technologie, l'industrie, les jeux vidéo, la recherche scientifique et les centres de données. 2CRSi est coté depuis juin 2018 sur le marché réglementé d'Euronext Paris (code ISIN : FR0013341781) et a été transféré sur Euronext Growth en novembre 2022.

En savoir plus sur : <https://2crsi.com/>

Contacts 2CRSi

2CRSi

Jean-Philippe LLOBERA
Directeur France
press@2crsi.com
03 68 41 10 70

Seitosei.Actifin

Foucauld Charavay
Communication financière
foucauld.charavay@seitosei-actifin.com
[actifin.com](https://www.seitosei-actifin.com)
06 37 83 33 19

Seitosei.Actifin

Isabelle Dray
Relations presse financières
isabelle.dray@seitosei-actifin.com
06 85 36 85 11